



COMMUNE DU BOULOU
Avenue Léon GREGORY
6660 LE BOULOU

Réhabilitation Energétique et Thermique de l'Ecole Maternelle Jacques Prévert

Maître d'œuvre	Agence CAM – Sacha Descoux
BET Thermique et Fluides	ENERGIE R 7, rue Augustin Thierry 66000 Perpignan Tél : 04 68 73 85 67
Economiste	SARL Pitscheider - Economie de la Construction 86, avenue Albert Schweitzer 66000 Perpignan Tél 04 68 63 93 51 contact@pitscheider.fr
Bureau d'Etude Structure	ETV Ingénierie 16, avenue Eole – Tecnosud 2 66000 Perpignan Tél 04 68 67 13 95 sebastien@etvi.fr

CCTP Lot n°08 Echafaudages

SARL AGENCE CAM

Sacha DESCoux - Architecte DPLG, ENSA Montpellier - DU Expertise Judiciaire, Université Perpignan Via Domitia

2 Rue Grande Des Fabriques
Rés « Poste & Perdrix »
66000 Perpignan

SARL d'Architecture au capital de 60 000,00 Euros, Ordre Régional des Architectes n°lanS01297
SIRET n° 503 554 362 00015 APE-NAF n° 7111Z
Numéro de TVA intracommunautaire : FR365 035 543 52

Résidence « Les Madres »
Avenue de Mont-Louis
66210 Les Angles

SOMMAIRE

1	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	2
1.1	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES D'EXECUTION	2
1.1.1	<i>Consistance des travaux</i>	2
1.1.2	<i>Coordination</i>	3
1.1.3	<i>Conditions générales d'exécution</i>	3
1.1.4	<i>Travaux de réception</i>	4
1.1.5	<i>Entretien des ouvrages</i>	4
1.1.6	<i>Etendue des prestations</i>	4
1.1.7	<i>Liaison avec les autres corps d'états</i>	4
1.1.8	<i>Organisation du chantier</i>	4
2	DESCRIPTION DES OUVRAGES	5
2.1	TRI ET GESTION DES DECHETS – PARTICIPATION AU COMPTE PRORATA – DISPOSITIONS SPECIFIQUES COVID-19	5
2.2	UTILISATION DES ECHAFAUDAGES	5
2.3	ECHAFAUDAGES FIXE SUR PIEDS	6

COMMUNE DU BOULOU

CCTP LOT N°08 ECHAFAUDAGES

REHABILITATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

REMARQUES PRELIMINAIRES

Le présent fascicule a pour objet la définition des spécifications techniques s'appliquant aux travaux du

LOT N° 08 ECHAFAUDAGES

Ce fascicule ne peut être dissocié de l'ensemble du CCTP auquel il appartient et qui comporte l'ensemble des fascicules de chacun des lots ainsi que les plans d'exécution des ouvrages et de leurs annexes.

L'entrepreneur est sensé avoir pris connaissance de l'intégralité de la description des travaux des autres corps d'état, et de ce fait apprécier pleinement toutes les incidences en découlant susceptibles :

- de concerner ses prestations tant qualitativement que quantitativement.
- d'imposer un certain mode d'exécution de ses ouvrages dans le contexte de l'ordonnancement général des autres corps d'état.

Il est fait obligation à l'entrepreneur de présenter des échantillons de l'ensemble des produits et matériels avant mise en œuvre.

En cas de non respect de cette obligation, le concepteur se réserve le droit de faire remplacer ou démolir les fournitures et matériels aux frais de l'entrepreneur.

1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES D'EXECUTION

Les travaux du présent lot concernent la prestation de montage et démontage d'échafaudages pour la réalisation des travaux suivants :

- Gros Œuvre,
- Charpente – Couverture,
- Etanchéité,
- Remplacement des Menuiseries Extérieures,
- Ravalement et Isolation Thermique par l'Extérieur
- Métallerie – Garde-Corps.

Les prescriptions ci-après constituent un minimum à respecter

1.1.1 Consistance des travaux

Les travaux comprennent la fourniture et le montage des échafaudages, engins et appareils nécessaires aux travaux, leur pose, déplacements et enlèvements, ainsi que le nettoyage et l'enlèvement de toutes projections sur les parois verticales, plafonds et sols, etc..., ainsi que tous déchets et gravois résultant des travaux et leur enlèvement aux décharges publiques.

Pendant toute la durée du chantier, compte tenu que ces échafaudages seront utilisés par plusieurs corps d'états.

COMMUNE DU BOULOU

CCTP LOT N°08 ECHAFAUDAGES

REHABILITATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

1.1.2 Coordination

L'entrepreneur du présent lot se mettra en relation avec les autres entrepreneurs utilisateurs des échafaudages à savoir les lots suivants :

- 01 Gros Œuvre,
- 02 Charpente – Couverture,
- 03 Etanchéité
- 04 Menuiseries Extérieures PVC,
- 05 Isolation Thermique par l'Extérieur,
- 06 Métallerie – Garde-Corps.

1.1.3 Conditions générales d'exécution

a) Travaux en site occupé

A ce titre l'entrepreneur du présent lot prendra toutes les mesures qui s'imposent en termes de sécurité des personnes, qu'elles soient les locataires de la résidence, les riverains ou les personnels des entreprises.

- Protections autour des véhicules de stockage des éléments d'échafaudages,
- Auvents/portiques au-dessus de chaque entrée d'immeubles,

b) connaissance des lieux et tous les éléments afférents à l'exécution des travaux et vérification préalable.

L'entrepreneur est réputé avant la remise de son offre :

- avoir pris connaissance du plan masse et de tous les plans utiles à la réalisation des travaux, ainsi que des sites, des lieux et des terrains d'implantation des ouvrages et de tous les éléments généraux et locaux en relation avec l'exécution des travaux.
- avoir apprécié exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages et s'être parfaitement et totalement rendu compte de leur nature, de leur importance et de leurs particularités (cote d'exécution)
- avoir procédé à une visite du site et avoir pris parfaite connaissance de toutes les conditions physiques et toutes sujétions relatives aux lieux des travaux, aux abords, aux accès, à l'exécution des travaux à pied d'œuvre ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier.
- avoir contrôlé toutes les indications des documents du dossier de consultation, notamment celles données par les plans, les dessins d'exécution, le phasage des travaux, le descriptif, s'être assuré que les cotes sont concordantes, exactes et suffisantes, s'être entouré de tous les renseignements complémentaires éventuels.
- Avant toute exécution, l'entrepreneur doit procéder à la vérification des côtes et de tous les plans dressés et signaler à la Direction des Travaux, les erreurs ou omissions qui pourraient s'y trouver.
- Il devra également signaler tout ce qui lui semblera ne pas être conforme aux règles de l'art, demander toutes les explications à ce sujet et éventuellement toute modification dans le cadre du forfait. Il ne pourra en aucun cas rechercher une quelconque responsabilité du Maître

COMMUNE DU BOULOU

CCTP LOT N°08 ECHAFAUDAGES

REHABILITATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

d'œuvre, du BET de Structure et de l'Economiste. Il s'engage et s'oblige à garantir le Maître d'œuvre, le BET Structure et l'Economiste contre toute condamnation de quelque ordre que ce soit qui pourrait être prononcé à leur encontre.

- Le dossier remis lors de la consultation est un dossier directeur d'exécution. L'entrepreneur devra de sa propre initiative, sur la demande de la Direction des Travaux ou de tout autre corps d'état, établir tous les plans de détails complémentaires liés aux modes de mise en œuvre retenus.

c) Stockage des matériaux

Aucun dépôt de matériel ou de matériaux et aucun atelier de chantier ne doit être établi sur la voie publique. L'ensemble des approvisionnements se fera au fur et à mesure de l'avancement du chantier et sera stocké à l'extérieur du bâtiment.

1.1.4 Travaux de réception

Lorsque le montage des échafaudages sera achevé, l'entrepreneur demandera à un Bureau de Contrôle la réception de ces derniers assortie d'un Procès-Verbal de Réception qui sera remis au Coordonnateur SPS avant le démarrage de tous travaux.

1.1.5 Entretien des ouvrages

Tous les ouvrages devront être livrés en parfait état de finition et de propreté.

Pendant la durée des travaux, l'entrepreneur assurera l'entretien de ses ouvrages.

Au cas où, pendant les travaux, des défauts apparaîtraient, l'entrepreneur devra remédier à ses frais aux inconvénients signalés jusqu'à ce que ces ouvrages aient été à nouveau réceptionnés par le Bureau de Contrôle mandaté et le Coordonnateur SPS.

1.1.6 Etendue des prestations

Tous les ouvrages définis dans le présent descriptif seront réputés livrés complètement achevés selon les normes, règlements en vigueur et selon les règles de l'art.

Toutes fournitures qui ne rempliraient pas les conditions requises seront refusées et si elles ont été déjà mise en place, elles seront obligatoirement déposées et remplacées par une fourniture agréée par le Maître d'Œuvre, aux frais de l'entreprise.

1.1.7 Liaison avec les autres corps d'états

Lors de l'établissement de son offre, l'entrepreneur devra prendre connaissance des dossiers techniques des autres corps d'état afin d'évaluer les incidences éventuelles de ceux-ci sur les prestations du présent lot.

1.1.8 Organisation du chantier

L'entrepreneur désignera dès l'ordre de service de début des travaux, un responsable des études et du chantier au niveau des relations avec le Maître d'Œuvre qui devra être l'unique interlocuteur et ceci pendant toute la durée du chantier.

COMMUNE DU BOULOU

CCTP LOT N°08 ECHAFAUDAGES

REHABILITATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

GENERALITES

Il est fait obligation à l'entreprise de fournir des produits dont la qualité sera définie par l'Avis Technique qui sera obligatoirement fourni pour le matériau choisi par l'entreprise.

L'entrepreneur recherchera avec les autres entreprises à résoudre les problèmes de coordination.

A défaut, les procédés de mise en œuvre, devront faire l'objet d'un avis Technique du CSTB.

L'exécution sera menée en conformité avec le dossier d'exécution, plan d'ensemble et de détail, spécifications techniques et suivant les directives de la Maîtrise d'œuvre.

2.1 Tri et gestion des déchets – Participation au compte prorata – Dispositions spécifiques COVID-19

Confère les dispositions spécifiques du CCTP Tous Corps d'Etats et du CCTP du Lot n°01 Gros Œuvre en charge de la gestion du compte prorata et de la bonne application des dispositions COVID-19 conformément au guide de l'OPPBT.

Par ailleurs, l'entrepreneur du présent lot prévoira pour ses salariés :

Toutes les mesures permettant la distanciation sociale,

Tous les moyens et équipements collectifs et individuels de protection contre les risques de contamination du virus Coronavirus COVID-19 : masques, visières, gants, gels hydro alcooliques, savon, eau de javel, points d'eau pour se laver régulièrement les mains.

Nota : L'actuel Guide de Préconisations de Sécurité Sanitaire pour la Continuité des Activités de la Construction en Période d'Epidémie de Coronavirus COVID-19 est joint au présent DCE.

Si toutefois des modifications seraient apportées à ce document, celui-ci sera remplacé et le nouvel exemplaire sera communiqué et ses dispositions seront appliquées

Localisation : suivant Plan Général de Coordination pendant toute la durée du chantier.

2.2 Utilisation des échafaudages

L'échafaudage sera installé pendant toute la durée nécessaire à la réalisation des travaux des lots suivants sur chaque bâtiment :

- Lot n°01 Gros Œuvre,
- Lot n°02 Charpente Bois – Couverture Tuiles,
- Lot n°03 Etanchéité,
- Lot n°04 Menuiseries Extérieures Aluminium,
- Lot n°06 Isolation Thermique par l'Extérieur,

Il appartiendra aux entrepreneurs de ces lots de se manifester pendant le mois de préparation et de se coordonner pour ne pas travailler en co-activité sur les mêmes zones.

COMMUNE DU BOULOU

CCTP LOT N°08 ECHAFAUDAGES

REHABILITATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

Installation et repliement en fin de travaux d'échafaudage de pieds en éléments tubulaires à emboîtements avec un escalier métallique d'accès intérieur, selon le décret du 08 Janvier 1965.

Les échafaudages devront dépasser les lignes d'égouts de 1,00 mètre, posséder une main courante à 1,00 mètre, une lisse intermédiaire à 0,45 mètre, et une plinthe de 15 cm.

La distance entre les plateaux d'échafaudage et la façade devra être inférieure à 40 cm.

Le platelage de circulation sera constitué d'éléments antidérapants en acier galvanisé.

Des trappes d'accès aux niveaux supérieurs seront intégrées dans les éléments de platelage.

L'entreprise devra justifier d'un contrôle périodique de ses installations.

Raccordement à la terre des échafaudages, mesures de la terre.

L'entreprise devra la mise en œuvre d'échelles plates permettant un accès aisé et sécurisé à la toiture.

Les échelles au niveau du sol devront être déposées en dehors de la journée de travail pour prévenir tout accès.

Avant tout usage de l'échafaudage, Il est rappelé à l'entrepreneur le caractère obligatoire de la vérification de l'installation par un organisme agréé, avec diffusion auprès du Maître d'Ouvrage et aux intervenants désignés, d'un duplicata du certificat dûment signé et daté.

Hauteurs en égout de toiture comprises selon versants entre 15 et 17 mètres.

2.3 Echafaudages fixe sur pieds

Fourniture, mise en œuvre et toutes sujétions d'échafaudages fixes de pied préfabriqués en aluminium, avec ses échelles, ses plateaux aluminium anti-dérapants à tous les niveaux, avec trappes, gardes corps, lisses, plinthes, filets de protection, goupilles, pieds réglables et éléments stabilisateurs, dispositifs et moyens de signalisation. Y compris ancrages et reprises d'enduit ou peinture après démontage sur support.

Zone d'implantation

A l'**extérieur** sur terrain stabilisé et nivelé.

Stabilité de la structure

La résistance des ancrages sera calculée en considérant l'effet du site :

- **Hauteur maximum des ouvrages : 7 mètres,**
- Echafaudage extérieur : exposé aux vents dominants : N/E et S/E – zone 4.
- Descentes de charges et efforts aux ancrages seront communiqués à la Maîtrise d'œuvre.

Charges prévisibles

L'échafaudage sera de **Classe 4**.

Accès aux niveaux de travail

L'échafaudage sera doté de d'escaliers, de plateaux inclinés et horizontaux anti-déparant et trappes.

Distance entre platelage et façades

La distance maximale entre le platelage la façade sera de 20 cm avec le garde-corps intérieur, dans le cas où la distance sera de 40 cm, l'échafaudage devra être équipé de lisses et de plinthes.

COMMUNE DU BOULOU

CCTP LOT N°08 ECHAFAUDAGES

REHABILITATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

Dispositions particulières

L'échafaudage extérieur sera équipé de dispositifs de condamnation d'accès aux tiers extérieurs au chantier.

Filets de protection :

Les présents échafaudages seront en outre équipés de filets de protection toute hauteur, fixation sur éléments de structure par attaches spécifiques et autres colliers « serreflex ».

L'entretien de ces filets sera assuré régulièrement pour éviter tout risque d'arrachage.

Géométrie de l'ouvrage et des façades :

Les bâtiments sont constitués de plusieurs façades d'une hauteur de 17 mètres maximum.

La prestation comprend :

- **Le transport, le stockage provisoire sur chantier, le montage et le démontage ;**
- **La mise en place des panneaux d'information selon l'article 114 b du décret du 8 janvier 1965.**

Localisation : toutes les façades de l'Ecole Maternelle pendant la durée globale du chantier.

L'ENTREPRISE FOURNIRA A L'APPUI DE SON OFFRE LE OU LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROPRES A L'EXECUTION DE SES TRAVAUX.

DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DE SES TRAVAUX, L'ENTREPRISE A L'OBLIGATION DE METTRE EN ŒUVRE TOUS LES MATERIAUX ET TOUS LES PRODUITS AYANT DES AVIS TECHNIQUES. CES MATERIAUX ET PRODUITS RECEVRONT L'AVAL DE L'ARCHITECTE ET DU BUREAU DE CONTROLE AVANT TOUTES MISES EN ŒUVRE. LA DOCUMENTATION COMMERCIALE SERA FOURNIE A LA REMISE DES OFFRES.

N.B. : L'entreprise est tenue d'assurer l'autocontrôle de ses travaux suivant l'article 1792-1 du Code Civil.

L'entreprise doit tenir à la disposition du bureau de contrôle la liste des vérifications envisagées et la formalisation de ces vérifications permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.

N.B. L'entreprise mettra en œuvre des produits et des procédés exclusivement certifiés, dans les catégories en disposant à ce jour ou égale à la valeur indiquée.

NOTA : sur la base des documents fournis, l'offre de l'entreprise est forfaitaire. De ce fait, l'entrepreneur devra suppléer par ses connaissances aux détails omis au descriptif et quantitatif ou sur plans, aux erreurs ou contradictions. Il ne pourra par la suite faire valoir aucune erreur ou omission pour justifier du caractère forfaitaire de son marché. Par ailleurs, les métrés quantitatifs n'ont aucun caractère contractuel et ne servent qu'à l'établissement des situations de travaux; ils sont fournis à titre indicatif et les erreurs ou omissions, pouvant éventuellement apparaître, restent à la charge de l'entreprise adjudicataire pour le montant global de son offre. Les détails des calculs peuvent être consultés sur simple demande.

COMMUNE DU BOULOU
CCTP LOT N°08 ECHAFAUDAGES
REHABILITATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE L'ECOLE
MATERNELLE

FIN DU CCTP DU LOT N°08 Echafaudages



COMMUNE DU BOULOU
Avenue Léon GREGORY
6660 LE BOULOU

Réhabilitation Energétique et Thermique de l'Ecole Maternelle Jacques Prévert

Maître d'œuvre	Agence CAM – Sacha Descoux
BET Thermique et Fluides	ENERGIE R 7, rue Augustin Thierry 66000 Perpignan Tél : 04 68 73 85 67
Economiste	SARL Pitscheider - Economie de la Construction 86, avenue Albert Schweitzer 66000 Perpignan Tél 04 68 63 93 51 contact@pitscheider.fr
Bureau d'Etude Structure	ETV Ingénierie 16, avenue Eole – Tecnosud 2 66000 Perpignan Tél 04 68 67 13 95 <u>sebastien@etvi.fr</u>

DPGF Lot n°08 Echafaudages

SARL AGENCE CAM

Sacha DESCOUX - Architecte DPLG, ENSA Montpellier - DU Expertise Judiciaire, Université Perpignan Via Domitia

2 Rue Grande Des Fabriques
Rés « Poste & Perdrix »
66000 Perpignan

SARL d'Architecture au capital de 60 000,00 Euros, Ordre Régional des Architectes n°lanS01297
SIRET n° 503 554 362 00015 APE-NAF n° 7111Z
Numéro de TVA intracommunautaire : FR365 035 543 52

Résidence « Les Madres »
Avenue de Mont-Louis
66210 Les Angles

Commune du Boulou 66160
Réhabilitation Energétique et Thermique de l'Ecole Maternelle

LOT N° 07 : Echafaudages

N°	LIBELLE	U	Q	Q entreprise	P.U.	TOTAL
2,1	Tri et gestion des déchets et participation au compte prorata et dispositions spécifiques COVID-19	ens	1			
2,2	Utilisation des échafaudages Utilisation pendant toute la durée du chantier par les lots suivants : Lot n°01 Gros Œuvre Lot n°02 Charpente Bois - Couverture Tuiles Lot n°03 Etanchéité des toitures terrasses Lot n°04 Menuiseries Extérieures Aluminium Lot n°06 Isolation Thermique par l'Extérieur					
2,3	Echafaudages fixes sur pieds Echafaudages fixes sur pieds	m2	1600			
TOTAL H.T.						-
T.V.A. 20.00 %						-
TOTAL T.T.C.						-

Date, signature et tampon de l'entreprise